

ANNEXE X - RECAPITULATIF DES PRIORITES
MOUVEMENT INTRA-DEPARTEMENTAL 2026

PRIORITES	
1 à 2	Priorités pour les enseignants touchés par mesure de carte scolaire (MCS)
12	Priorité pour les enseignants réintégrés après détachement, congé de longue durée (CLD), poste adapté (PACD / PALD)
13	Priorité pour les directeurs d'école suite à changement de groupe indiciaire
14	Priorité sociale
30	Priorité pour les enseignants - par défaut pour les postes classiques. AFFECTATION A TITRE DEFINITIF - titulaires du CAPPEI, CAPASH ou CAPSAIS. AFFECTATION A TITRE DEFINITIF - titulaires du CAFIPEMF . AFFECTATION A TITRE DEFINITIF
31	Priorité pour les enseignants postulant sur la mission de CPC ASH : - titulaires d'un des deux titres requis CAFIPEMF ou CAPPEI. AFFECTATION A TITRE PROVISoire
32	Priorité pour les enseignants : - inscrits au CAPPEI 2026 ou suivant une formation à la préparation du CAPPEI. AFFECTATION A TITRE PROVISoire - inscrits aux épreuves du CAFIPEMF 2026. AFFECTATION A TITRE PROVISoire
40	Priorité par défaut pour les enseignants n'ayant pas les titres requis. AFFECTATION A TITRE PROVISoire
90 et 99	Vœu annulé

DIPEM MAJ 07/04/2026